

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 21 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le 21 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : G. GEORGEMEL G. VALTON I. LARDIN
 J.P. MARTIN R. VOIZEUX R. LEMOINE
 S.GALDO E. JAMMAS G. CASTENETTO
 H. KWASIAK R. MAINO A. RIBEIRO
 J.P. MUGNIER M. RENAUT

Absents : J.M. GILLOT qui a donné procuration à G. GEORGEMEL

Secrétaire de séance : S. GALDO

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 juillet 2016 n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, est approuvé à l'unanimité.

DEMANDE D'ADHESION AU SDED 52 POUR TRANSFERT DES COMPETENCES

Le maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune de Cirey-les-Mareilles, le SIAE de Brethenay et de sa région et la Communauté de Communes de la région de Bourbonne-les-Bains souhaitent transférer la compétence TIC et d'autre part, la communauté de communes des Trois Forêts qui souhaite transférer l'éclairage public.

La commune de Mandres-la-Côte, en tant qu'adhérente à ce syndicat, doit se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

ACTUALISATION DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DU CDG 52

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention d'adhésion à la médecine préventive du Centre de Gestion 52 doit être renouvelée et est obligatoire. Les personnels de la commune ont une visite médicale obligatoire chaque année. Le montant de cette dernière s'élève à 52 €. Si l'agent concerné est employé par plusieurs communes, ce montant est divisé par le nombre de communes concernées et supporté à part égale par chacune d'entre elles.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement de cette convention.

ADHESION POUR PROROGATION 2017 AU SERVICE DEPARTEMENTAL D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Cette souscription permet d'obtenir une assistance technique dans les domaines de l'environnement. La commune de Mandres-la-Côte adhère à l'assistance assainissement pour 226,32 € et voirie pour 496,80 €.

Lors de travaux dans ces domaines, ce service permet d'obtenir des conseils et peut également être maître d'œuvre.

Ce service a notamment déjà été sollicité pour le lagunage et les travaux pour la sécurité de circulation dans le village.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité au renouvellement de l'adhésion pour un an.

SECURITE DANS LE VILLAGE

Pour information, le Maire a sollicité le Conseil Régional Grand Est et le Conseil Départemental de la Haute-Marne pour obtenir des subventions. Le Conseil Régional Grand Est a accordé une subvention de 16 440 €. Le Conseil Départemental de la Haute-Marne reporte la demande sur son budget 2017, mais, à priori, devrait accorder la même somme que le Conseil Régional. Le versement de ces subventions n'interviendra qu'à l'issue des travaux, après approbation des factures.

L'assistance technique voirie sollicite actuellement les entreprises pour la réalisation des travaux qui ne débiteront probablement pas avant l'année prochaine. L'assistance technique gèrera et surveillera les chantiers. Le coût de l'intervention sur ce dossier s'élève à 1 995,84 €.

CREATION COMITE DES FETES

A la demande du percepteur, un comité des fêtes est créé à Mandres-la-Côte. Les membres de la commission animation de la commune deviennent membres du comité des fêtes, ainsi que les présidents des associations de Mandres, s'ils le souhaitent. Une réunion sera prochainement organisée.

ORGANISATION DU 11 NOVEMBRE

Comme chaque année, la cérémonie du 11 novembre débutera à 11h au monument aux morts, sera suivie d'un vin d'honneur et du traditionnel repas des anciens de plus de 60 ans.

Le programme sera distribué dans chaque foyer.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE CLASSE DECOUVERTE DE L'ECOLE DE MANDRES

Les élèves de CE1-CE2 de l'école de Mandres devraient partir en classe de découverte au Grand Bornand. Le coût total s'élève à 20 870,35 € pour 22 élèves dont 14 de la commune.

Après une aide attribuée par le Conseil Départemental de 9 868,32 € et une subvention de la Communauté de Communes du Bassin Nogentais de 4 347,96 €, il reste 6 654,67 € à financer.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une participation de 1 000 €.

QUESTIONS DIVERSES

Fermeture de routes forestières :

Un courrier de l'ONF rappelle que les routes forestières de Marginvaux et Fresnoy sont fermées à la circulation. Des clés des cadenas seront déposées en mairie qui devra en remettre uniquement aux ayants-droits (affouagistes, chasseurs...).

Subventions obtenues

Réhabilitation du logement situé au 2 rue de Bourgogne

Des subventions pour un total de 11 600 € ont été obtenues.

Conseil Départemental : 5 148 €

EDF : 3 226 €

GIP : 3 226 €

Réfection du toit du presbytère

Une subvention d'un montant de 4 400 € a été obtenue.

Ces montants n'étaient pas inscrits au budget 2016.

Prévisions de Travaux :

Le toit de l'abri de bus situé rue de Provence sera refait.

Par ailleurs, des travaux importants, à savoir, un déversoir d'orage destiné à réduire l'afflux d'eau dans le lagunage et le remplacement d'une canalisation traversant les jardins de Mme VAILLANT, devront être réalisés au plus tard en 2019.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 21 heures 35.